

Compte-rendu

---

La séance est présidée par James Chéron, nouveau Vice-Président du conseil régional d'Ile de France, en charge des lycées.

Elle débute à 9 heures 30.

En déclaration liminaire, le SNALC a souligné le fait que la préparation du nouveau projet de DGFL contrairement à ce qui est dit en introduction du document, n'a pas réuni toutes les organisations syndicales représentatives.

Le SNALC a souligné que les besoins en EPS et en matière d'internats demeurent importants. Or la dotation EPS par exemple dans le projet de DGFL reste identique à 8 euros.

Le SNALC a demandé un focus sur les dépenses liées spécifiquement à la crise sanitaire : masques et gel, matériels purificateurs d'air, capteurs de CO2, ventilations, coût des reprises des huisseries pour permettre le déblocage des fenêtres et une meilleure aération.

En ce qui concerne le plan de numérisation, le SNALC a rappelé son hostilité à l'usage pédagogique des tablettes : risque d'immersion totale des élèves dans les écrans, accentuation de la dissociation du réel et de l'inattention, difficulté croissante à fournir une concentration et à réaliser une tâche longue, conséquence du multitasking.

Le SNALC dénonce le fait que, profitant de la crise sanitaire, Michel Blanquer tente d'imposer aux professeurs, au mépris de leur liberté pédagogique, de nouvelles pratiques pédagogiques comme, par exemple, la classe hybride synchrone. Pour le SNALC il n'est pas acceptable que la Région Ile de France emboîte ainsi le pas du Ministre et fournisse des moyens pour faire prévaloir, contre le choix des professeurs, des pratiques pédagogiques dites nouvelles (le mot est employé dans le document présentant le plan de numérisation) qui ne sont que la résurgence du cours magistral dialogué, condamné par les pédagogues et les inspecteurs de l'éducation nationale. La région projette l'achat d'un matériel performant qui permette les échanges et les d'interactions entre les élèves et le professeur. Est-ce possible quand ce dernier est filmé et enregistré en restant assis à son bureau ? En outre, la classe sans murs ouvre la voie à un alourdissement des effectifs au mépris des limites du pédagogiquement raisonnable et de nos statuts.

Dans sa réponse, le Vice-Président du Conseil Régional en charge des lycées a confirmé que la région

- ne voulait pas s'immiscer dans la pédagogie et que les professeurs étaient libres d'utiliser les tablettes ou non.
- finançait et installait des capteurs de CO2 dans les restaurants scolaires et dans les installations sportives uniquement, ainsi que des purificateurs d'air si les lycées en font la demande. Il en est de même pour leur équipement en système de vidéo-surveillances.

Le Vice-Président du Conseil Régional en charge des lycées a précisé que la région avait consulté pour la préparation du projet de DGFL uniquement les proviseurs et agents comptables, et donc les O S ayant des représentants dans ces catégories de personnel. La très grande majorité des présents lui a rappelé qu'il fallait aussi entendre la base et les professeurs, et donc les O. S. qui les représentaient.

Les O. S ont déploré la transmission tardive du projet de DGFL, ce qui ne permet pas d'en discuter efficacement. Ainsi, il n'est pas possible de voir clairement sur les documents si les situations spécifiques prises en compte dans le projet de l'an dernier le sont toujours cette année.

Vote : 17 contre ; 5 abstentions (dont SNALC) ; 1 NPPV ; 6 Pour

A propos du PPI de la région, le Vice-Président du Conseil Régional en charge des lycées a rappelé que la construction d'un lycée prenait désormais 2 ans.

Les O S ont fait observer que le manque d'installations sportives demeure criant. Le VP a promis des groupes de travail sur le sujet.

Liste des représentants des enseignants à la formation contentieuse et disciplinaire du CIEN.

Au vu des réactions de certains participants, tous les électeurs n'auraient pas été convoqués au vote du 8 septembre. Il y a eu en tout 9 électeurs pour 10 sièges à pourvoir ( titulaires+suppléants compris) .

La composition de la représentation des enseignants dans cette formation (5 membres tous appartenant à la FSU) a été cependant approuvée par vote par l'assemblée. Le SNALC a refusé de participer à ce vote.

Fin de la séance à 13 heures 15.

Frédéric Seitz

Président académique du SNALC -Versailles

Membre titulaire du CIEN